



En 2018, quatre personnes sur dix se marient dans le département où elles sont nées

En 2018, 235 000 mariages ont été célébrés en France. Depuis six ans, le nombre de mariages est stable, après avoir tendancielllement baissé depuis 2000. Pour la première fois depuis la promulgation de la loi du 17 mai 2013, moins de 7 000 mariages de couples de même sexe ont été célébrés.

42 % des personnes mariées en 2018 se sont unies dans leur département de naissance et 8 % dans leur commune de naissance. C'est davantage le cas dans le nord et l'est de la France, ainsi que dans les DOM, mais rare en Île-de-France.

Les mariés les plus jeunes, les personnes qui se marient pour la première fois et celles en couple de sexe différent se marient plus près de leur lieu de naissance que les autres.

Huit personnes sur dix se marient dans leur commune de résidence. Cela est plus fréquent pour les mariés les plus âgés, ceux de nationalité étrangère et ceux en couple de même sexe.

Sylvain Papon (division Enquêtes et études démographiques, Insee)

Insee Focus N° 183 - février 2020

Depuis six ans, le nombre de mariages stagne

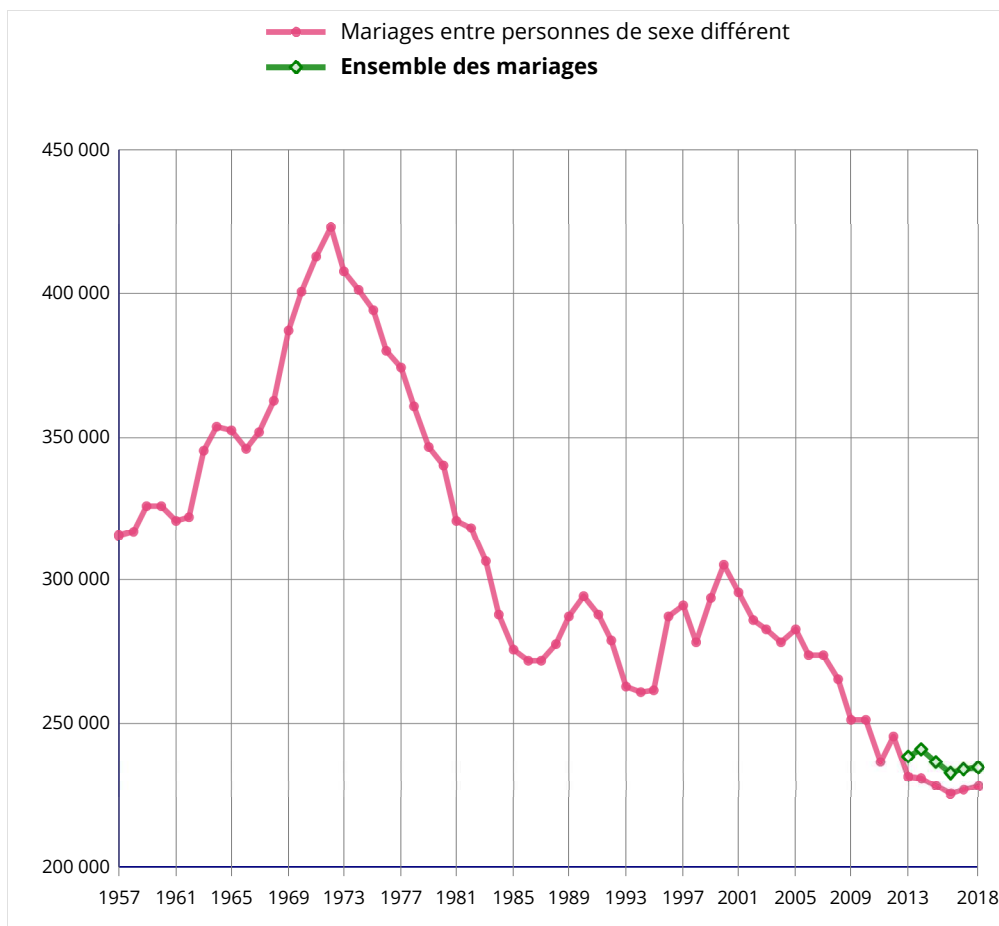
En 2018, 234 700 mariages ont été célébrés en France (**figure 1**), soit environ autant qu'en 2017 (233 900 mariages). Le nombre de mariages entre personnes de sexe différent s'élève à 228 300 ; il est relativement stable ces six dernières années, pendant lesquelles il a fluctué entre 225 600 et 231 200.

Depuis 60 ans, le nombre de mariages n'a cependant jamais été aussi faible que ces dernières années. De 1958 à 1972, le nombre de mariages augmentait compte tenu du rajeunissement de l'âge au mariage et de l'arrivée des générations nombreuses du *baby boom* à l'âge adulte. Il avait alors atteint le point culminant de 423 000 mariages. Il a ensuite diminué jusqu'à la fin des années 1980 : 271 800 mariages ont été célébrés en 1987. Entre 1988 et 1999, le nombre de mariages a évolué entre 260 000 et 300 000, sans qu'une tendance à la hausse ou à la baisse ne se dessine. Après la mise en place du Pacs (fin 1999), le nombre de mariages a repris sa baisse tendancielle, avec une exception notable entre 2010 et 2012. En 2011, consécutivement à une modification de la législation fiscale, les couples qui se marient ou se pacsent n'ont plus la possibilité de faire trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union [**Bellamy, Beaumel, 2014**]. Ce dispositif permettait à des personnes choisissant de s'unir en milieu d'année de réduire leur impôt sur le revenu. Cette réforme a pu avoir un effet dissuasif l'année de sa mise en place en 2011 entraînant ainsi une baisse des mariages, suivie d'une reprise en 2012, marquée par un effet de rattrapage dû aux reports des mariages initialement projetés pour 2011 [**Mazuy, Barbieri, d'Albis, 2014**].

En 2018, le nombre de mariages entre personnes de même sexe est de 6 400 (3 300 couples d'hommes et 3 100 couples de femmes). Depuis la promulgation de la loi du 17 mai 2013 autorisant le mariage aux couples de même sexe, plus de 7 000 couples de même sexe se mariaient chaque année, avec un pic à 10 500 en 2014, première année complète suivant la promulgation de la loi.

- Ensemble des mariages
- Mariages de personnes de même sexe

Figure 1a – Nombre de mariages depuis 1957



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.

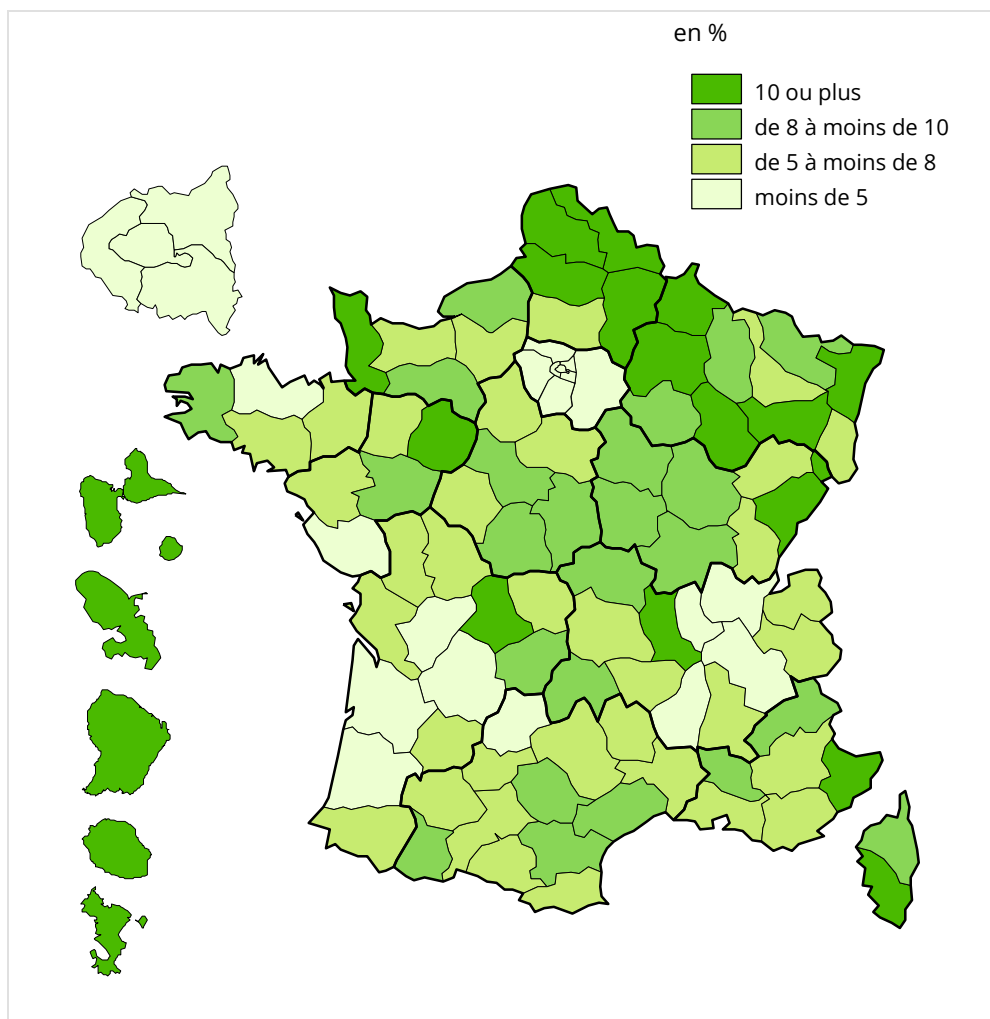
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

En Île-de-France, moins d'une personne sur quatre est née dans le département où elle se marie

Parmi les personnes qui se sont mariées en 2018, 7,5 % se sont unies dans la commune où elles sont nées et 42,4 % dans leur département de naissance (**figure 2**). Les mariés célèbrent plus souvent leur union dans leur commune de naissance dans le nord et l'est de la France (19,3 % dans la Marne, 15,2 % dans la Somme, 13,3 % en Haute-Marne, 13,0 % dans les Ardennes), mais également dans les DOM, en Corse et en Haute-Vienne. À l'opposé, cette proportion est très faible dans les départements d'Île-de-France, en particulier en Essonne (2,2 %), en Seine-et-Marne (2,9 %) et à Paris (3,5 %), ainsi que sur la façade Atlantique (2,9 % dans les Landes).

- **Dans la commune de naissance**
- Dans le département de naissance

Figure 2a – Part des personnes se mariant dans leur commune de naissance en 2018



Lecture : parmi les personnes qui se sont mariées en 2018 dans le département de l'Ain, 3,6 % ont célébré leur mariage dans la commune où elles sont nées.
Champ : France.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Parmi les personnes qui se marient en commune rurale, peu y sont nées du fait de l'absence de maternité. Plus la taille de l'unité urbaine augmente, plus la part de mariés nés dans la commune augmente, passant de 0,7 % dans les communes rurales à 18,7 % dans les unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants. Cette part redescend à 10,5 % dans les agglomérations les plus grandes hors agglomération parisienne, et à 3,7 % dans l'agglomération parisienne.

C'est dans les DOM, le nord et l'est, mais aussi dans les départements ruraux du nord-ouest de la France que l'on se marie le plus dans son département de naissance. Plus de trois personnes sur quatre qui se sont mariées en 2018 à La Réunion y étaient nées. Plus de sept nouveaux mariés sur dix en Martinique et dans le Nord y étaient nés. Dans la région Grand Est, seule la Meuse compte moins d'un marié sur deux né dans le département où le mariage a été célébré. Parmi les neuf départements où moins d'un marié sur quatre y est né, figurent tous les départements d'Île-de-France à l'exception des Yvelines (26,3 %). Ces proportions faibles s'expliquent par une mobilité résidentielle entrante importante. En effet, l'Île-de-France est économiquement attractive et de nombreuses personnes viennent y résider pour des raisons professionnelles [Caenen Y. *et al.*, 2017], et s'y marient sans y être nées.

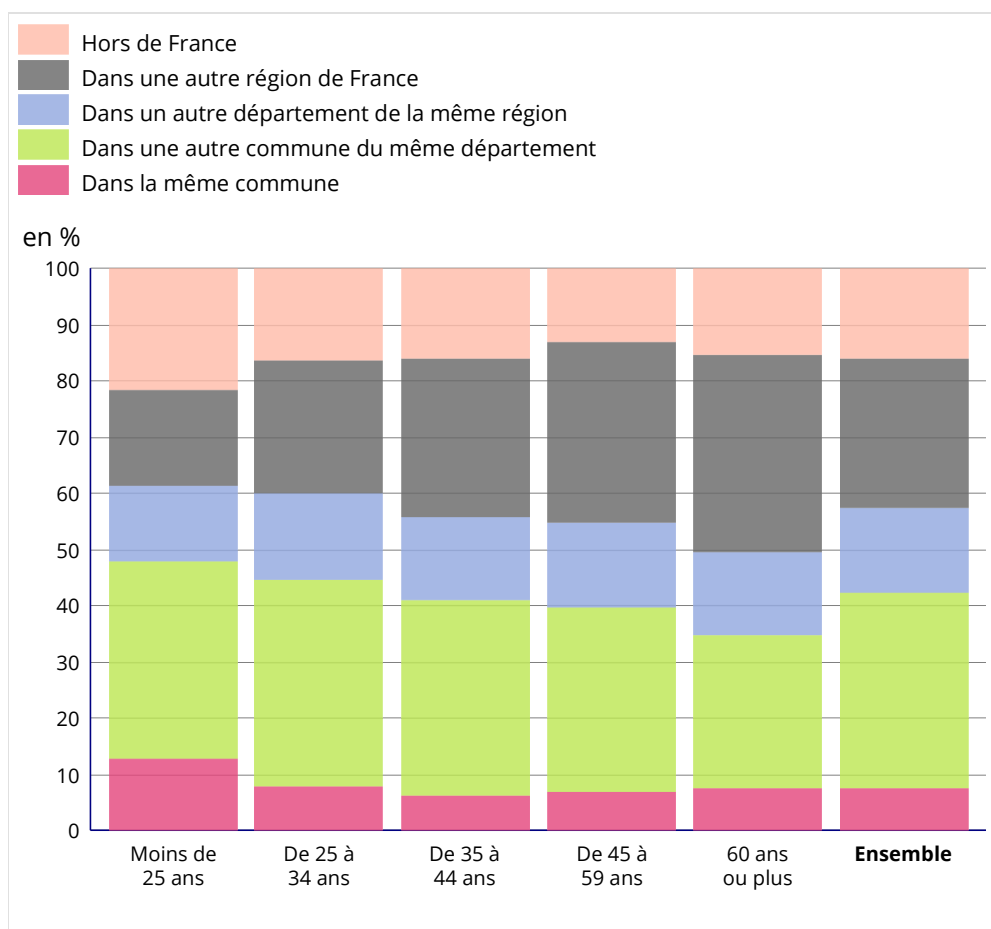
Les personnes en couple de même sexe se marient plus loin de leur lieu de naissance

Les mariés les plus jeunes, de moins de 25 ans, se marient davantage que les autres dans leur commune de naissance (12,7 % contre 7,5 % pour l'ensemble des mariés) et leur département de naissance (48,0 % contre 42,4 %) (figure 3). Les jeunes de moins de 25 ans qui se sont mariés en 2018 sont également plus nombreux à être nés hors de France (21,7 % contre 15,9 % pour l'ensemble des mariés quel que soit leur âge). Quant aux mariés de 60 ans ou plus, ils se marient moins souvent dans leur département de naissance (34,6 % contre 42,4 %). La différence entre les femmes et les hommes est peu marquée.

44,1 % des personnes qui se marient pour la première fois (primo-mariés) le font dans leur département de naissance contre 35,0 % pour les personnes ayant déjà été mariées. Il peut s'agir d'un effet d'âge puisque les primo-mariés sont les plus jeunes (34,6 ans contre 50,1 ans en moyenne pour les autres) et que les jeunes se marient plus souvent dans leur département de naissance. Les primo-mariés sont un peu moins souvent nés à l'étranger (15,0 % contre 19,8 %). Les mariés n'ayant pas d'enfants en commun avec leur nouveau conjoint sont 39,4 % à se marier dans leur département de naissance et 19,1 % sont nés à l'étranger, contre respectivement 49,5 % et 8,3 % pour ceux ayant déjà un enfant en commun.

Enfin, les personnes en couple de sexe différent se marient davantage à proximité de leur lieu de naissance que les personnes en couple de même sexe. Si 7,5 % des personnes en couple de sexe différent se marient dans leur commune de naissance, c'est le cas de 5,2 % des hommes mariés avec un homme et de 5,7 % des femmes mariées avec une femme. 42,7 % des personnes en couple de sexe différent se sont mariées dans leur département de naissance, contre 26,7 % seulement pour les hommes ayant épousé un homme et 36,8 % des femmes ayant épousé une femme. Les femmes qui se sont mariées avec une femme ne sont que 6,9 % à être nées à l'étranger, contre 16,8 % pour les hommes qui se sont mariés avec un homme et 16,0 % pour les conjoints des couples de sexe différent.

Figure 3 - Répartition des personnes se mariant en 2018 selon le lieu de naissance, par âge



Lecture : parmi les personnes de moins de 25 ans qui se sont mariées en 2018, 12,7 % ont célébré leur mariage dans la commune où elles sont nées.

Champ : France.

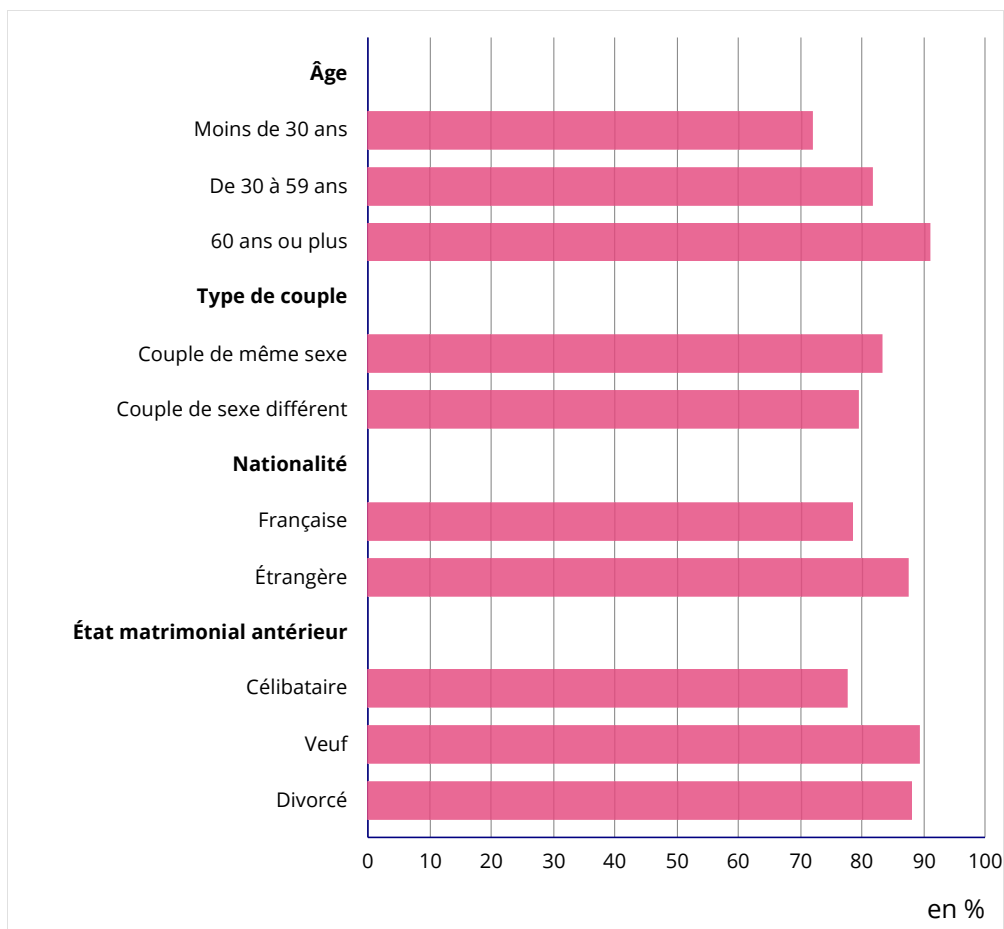
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Huit personnes sur dix se marient dans leur commune de résidence

En 2018, huit personnes sur dix se sont mariées dans leur commune de résidence (**figure 4**). Le mariage peut être célébré dans la mairie du domicile envisagé par le couple ou de leur résidence secondaire, mais d'autres possibilités existent. Il peut notamment être célébré dans l'une des communes de résidence d'un des conjoints avant le mariage ou dans la commune de résidence des parents des futurs époux. Cette dernière possibilité explique en grande partie que seuls 71,8 % des mariés de moins de 30 ans se marient dans leur commune de résidence, contre 81,8 % pour les mariés de 30 à 59 ans et 91,0 % pour les mariés de 60 ans ou plus. Les personnes de nationalité française sont 78,5 % à se marier dans leur commune de résidence contre 87,6 % de celles de nationalité étrangère.

Les personnes se remarquant célèbrent davantage leur mariage dans la commune où elles résident (ou souhaitent résider) après le mariage : 89,3 % pour les anciens veufs et 88,0 % pour les anciens divorcés contre 77,5 % pour les primo-mariés. Enfin, les couples de même sexe s'unissent à 83,3 % dans leur commune de résidence contre 79,4 % pour les couples de sexe différent.

Figure 4 – Part des personnes se mariant dans leur commune de domicile en 2018



Champ : France.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Sources

Les **statistiques d'état civil** sur les mariages sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee. Le Code civil oblige en effet à déclarer tout événement relatif à l'état civil (naissances, mariages, décès, reconnaissances) à un officier d'état civil dans des délais prescrits. Ces informations sont ensuite transmises à l'Insee par les mairies. L'Insee s'assure de l'exhaustivité et de la qualité des données avant de produire les fichiers statistiques d'état civil.

S'agissant de la commune de résidence du couple, elle est déclarative. Elle peut donc correspondre à la commune où le couple habite avant le mariage, ou bien celle envisagée après le mariage, mais également à la commune où il possède une résidence secondaire, sans que les données ne permettent de le distinguer.

Les données présentées ici comprennent Mayotte à partir de 2014.

Définitions



Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier